



Commune de Docelles

Procès-verbal de la réunion d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 à 10 heures 30 minutes

Sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, doyen d'âge

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| - M. Basile VUILLEMIN | - M. Johan COLLIN |
| - M. Antoine BOSIO | - M ^{me} Dominique RAGAGE |
| - M ^{me} Lucille OTTOLINI | - M. Maximilien BAILLY |
| - M. Amar BOULASSEL | - M ^{me} Edith VILLEMIN |
| - M ^{me} Nathalie PASTORI | - M. Lionel DESCOURS |
| - M ^{me} Laurence PERRIN | - M. Julien PINOT |
| - M. Alain PETIT | - M. Dylan PIERRE |
| - M ^{me} Catherine SANCHEZ | |

Etaient absents et excusés les conseillers municipaux suivants : /

Etaient absents et non excusés les conseillers municipaux suivants : /

Etaient représentés les conseillers municipaux suivants : /

Après lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux,
Monsieur Alain PETIT déclare installés dans leur fonction de conseiller municipal :

M. Basile VUILLEMIN
M. Antoine BOSIO
M^{me} Lucille OTTOLINI
M. Amar BOULASSEL
M^{me} Nathalie PASTORI
M^{me} Laurence PERRIN
M. Alain PETIT
M^{me} Catherine SANCHEZ
M. Johan COLLIN
M^{me} Dominique RAGAGE
M. Maximilien BAILLY
M^{me} Edith VILLEMIN
M. Lionel DESCOURS
M. Julien PINOT
M. Dylan PIERRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
M^{me} Edith VILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

1/ Election du Maire

Une seule candidature est présentée :
Monsieur Basile VUILLEMIN

Après dépouillement au premier tour de scrutin, il a été constaté que le nombre de suffrages exprimés est de 15 ce qui porte la majorité absolue nécessaire à l'élection à 8 voix.

Avec 15 voix en sa faveur, Monsieur Basile VUILLEMIN a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Par conséquent, Monsieur Basile VUILLEMIN est élu Maire de Docelles à l'unanimité.

Le doyen laisse désormais la présidence de la séance à M. le Maire qui soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Il a ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre de jour.

2/ Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoint.

3/ Election du ou des adjoints

Une seule liste est présentée :

- Monsieur Antoine BOSIO
- Madame Lucille OTTOLINI
- Monsieur Amar BOULASSEL
- Madame Nathalie PASTORI

Après dépouillement au premier tour de scrutin, il a été constaté que le nombre de suffrages exprimés est de 15 ce qui porte la majorité absolue nécessaire à l'élection à 8 voix.

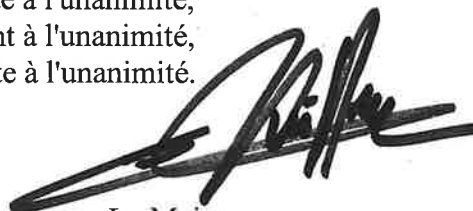
Avec 15 voix en sa faveur, l'unique liste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Par conséquent :

- Monsieur Antoine BOSIO est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité,
- Madame Lucille OTTOLINI est élue 2^{ème} adjointe à l'unanimité,
- Monsieur Amar BOULASSEL est élu 3^{ème} adjoint à l'unanimité,
- Madame Nathalie PASTORI est élue 4^{ème} adjointe à l'unanimité.

Séance levée à 11h25.

La secrétaire de séance,
M^{me} Edith VILLEMIN



Le Maire,
M. Basile VUILLEMIN